

AVANCE LOCA-PASS®
(Financement du dépôt de garantie)

BENEFICIAIRES	PARC LOCATIF
Salariés des entreprises du secteur privé non agricole Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi Etudiants Travailleurs saisonniers et Salariés mutés pour une durée déterminée, leur permettant ainsi de bénéficier de cette aide pour leur logement sur le lieu de travail, et en leur donnant la possibilité de la cumuler avec celle obtenue pour le logement où demeure leur famille. Retraités Chômeur Bénéficiaires de minimas sociaux Indépendant (profession libérale, artisan, commerçant, ...) Fonctionnaire Divers (salarié du régime agricole, contrat aidé, chèque emploi-service...).	Tous Parcs Locatifs Foyers Jeunes Travailleurs Logements en cité universitaire

ATTENTION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 LA LISTE DES BENEFICIAIRES SERA MODIFIEE.

- **Modalités** Prêt amortissable sans intérêt, sur une durée maximum de trois ans, avec un différé de remboursement de trois mois, et des mensualités de 15 € minimum. (20 € à partir du 1^{er} septembre 2010)
- **Montant** 1 mois de loyer. (Dans la limite de 500 € à compter du 1^{er} septembre 2010)
Pour les foyers ou résidences sociales, 1 mois de redevance.
- **Taux** 0%
- **Conditions** Versement de l'avance LOCA-PASS® au Locataire, ou au Bailleur sur autorisation écrite de l'emprunteur, et sur production de la copie du contrat de location signé.
Ne pas bénéficier d'une aide de même nature accordée par le FSL.

Vos interlocuteurs :

Géraldine BIARDEAU ☎ 02.43.39.56.45
Dominique POIRIER ☎ 02.43.39.56.88
Florence LEBOULEUX ☎ 02.43.39.56.84

"AVANCE LOCA-PASS®" est une marque déposée pour le compte d'ACTION LOGEMENT